

Déclarations de ministres

Au moins 14 p. 100 de Canadiens ont une déficience. Parmi eux, il y a des malentendants et des malvoyants, des personnes dont la mobilité est réduite et des personnes ayant des problèmes de santé mentale ou une déficience intellectuelle. Le rapport *Obstacles*, rendu public en janvier 1981 par un comité parlementaire, indiquait clairement les nombreux besoins des personnes handicapées qui n'étaient pas satisfaites par les secteurs publics et privés.

Comme je viens de le mentionner, monsieur le Président, les Nations Unies ont proclamé la période 1983-1992 Décennie des personnes handicapées. Elles ont élaboré un programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

[Traduction]

En proclamant aujourd'hui la participation du Canada à la Décennie mondiale des personnes handicapées, nous proclamons notre engagement à respecter les principes qui régissent notre participation. Ces principes reconnaissent que les handicapés doivent jouer un rôle actif dans tous les domaines relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, programmes et services qui ont des conséquences sur leur mode de vie.

Pour favoriser leur autodétermination, notre gouvernement met en œuvre un programme de soutien communautaire à l'intention des handicapés et des organismes qui défendent leurs intérêts. Nous allons distribuer cet après-midi aux députés des renseignements détaillés au sujet de ce nouveau programme.

Cette nouvelle initiative offrira, pour la première fois, d'importantes ressources pour soutenir directement les Canadiens handicapés.

Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir de vous informer, de même que tous les Canadiens et surtout les 3.5 millions de citoyens handicapés que le gouvernement va dépenser plus de 16 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour les aider à jouer un plus grand rôle dans la société canadienne.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Nous avons donc quintuplé le budget que l'ancien gouvernement avait affecté à cette fin.

Conformément aux promesses que le premier ministre (M. Mulroney) avaient faites pendant la campagne électorale, notre stratégie de changement se présente en trois volets.

D'abord, pour la première fois, il y aura une collaboration entre les gouvernements fédéral et provinciaux, le patronat, les syndicats, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, groupes de services et, surtout, les handicapés.

Deuxièmement, les personnes handicapées pourront mieux participer à la vie sociale et économique du Canada grâce aux importantes ressources financières et techniques que nous accorderons aux associations de personnes handicapées, ce qui leur permettra de mener des activités dans des domaines importants comme la recherche, l'enseignement et l'organisation au niveau communautaire.

Troisièmement, il y aura une planification et une coordination plus efficaces des initiatives du gouvernement fédéral.

A cet égard, je suis heureux d'annoncer qu'outre cet engagement du gouvernement à l'égard des groupes communautaires, nous allons créer un secrétariat permanent au sein de mon

ministère en vue de faire connaître les besoins des personnes handicapées au sein des gouvernements.

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Dans le cadre de sa nouvelle stratégie, le gouvernement continuera à mener des consultations approfondies avec des représentants des groupes d'handicapés, pour s'assurer que ses initiatives tiennent compte de leurs besoins et de leurs désirs véritables pour leur permettre d'accéder au statut de citoyens à part entière.

[Français]

Monsieur le Président, le Canada a choisi de marquer la Décennie en se donnant son propre programme d'action. A titre de ministre responsable de la condition des personnes handicapées, en 1986 je procéderai à des consultations dans le but d'organiser une conférence fédérale-provinciale-territoriale sur la condition des personnes handicapées. De plus, au cours de l'année, j'aurai une série de réunions avec le secteur privé. Ces réunions compléteront celles tenues avec les organismes bénévoles et les pouvoirs publics et elles seront consacrées à l'élaboration et à la mise en application d'un plan d'action national qui nous permettra de remplir notre engagement international dans le cadre de la Décennie des personnes handicapées.

En plus des mesures déjà mentionnées et des engagements que nous avons pris dans le discours du trône, je suis responsable d'établir un plan pour la mise en application des recommandations du rapport «Obstacles» qui demeure en suspens. En outre, ce plan proposera de nombreuses nouvelles initiatives que nous pourrions prendre pour relever le défi de la Décennie des personnes handicapées et ce, dans l'esprit du programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

• (1510)

[Traduction]

Lorsque ces consultations seront terminées au nom du gouvernement, un rapport sera proposé au sous-comité parlementaire sur les invalides et les handicapés. Ensemble, le sous-comité et moi pourrions évaluer les progrès de notre société vers la réalisation de nos objectifs en matière de participation et d'égalité des personnes handicapées.

A mon avis, les initiatives que je viens d'annoncer concrétisent les principes inhérents à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les députés appuieront certainement ces mesures visant à améliorer la qualité de vie des personnes handicapées au Canada et les jugeront conformes à la Déclaration universelle.

Des voix: Bravo!

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de répondre à la déclaration du ministre. Il a très bien choisi son jour pour faire une intervention aussi importante au nom du gouvernement. Puisque c'est la Journée des droits de la personne dans le monde entier, c'est une journée propice pour discuter des droits d'un segment très important de notre collectivité—les personnes handicapées qui ont apporté leur contribution à la société. Comme il l'a signalé, elles représentent 14 p. 100 de la population. Je le félicite d'avoir choisi ce jour-ci pour faire sa déclaration à la Chambre.